

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 8 AOÛT 2016, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Éric Gagnon, pro maire
Mme Myriam Therrien, conseillère
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0244)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité de Tadoussac que l'ordre soit accepté en laissant le point
divers ouvert.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0245)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès verbal de la réunion régulière du 11 juillet soit accepté.

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
SPÉCIALE DU 20 JUILLET 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0246)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le
procès verbal de la réunion spéciale du 20 juillet soit accepté.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

6. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0247)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac acquiert un tracteur de jardin Kubota au montant de 11550\$ plus taxes et que le tout soit payé sur une période de 5 ans à même le fond de roulement à partir de 2017.

7. ACQUISITION ÉDIFICE DESJARDINS

(Rés. 2016-0248)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un transfert de fond soit 4053.11\$ du surplus non affecté vers le fond affecté Édifice Desjardins afin de régulariser les sommes déboursés lors l'acquisition soit 145 045.11\$ alors que le solde de ce fond est de 140 992.00\$

8. RESSOURCES HUMAINES (EMBAUCHES)

(Rés. 2016-0249)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à l'embauche des personnes suivantes :

- M. Philippe Barry au poste de préposé à la circulation et à l'entretien général
- Mme Ninon Houle au poste de constable et préposé au quai à partir du 2 août 2016. Quelle soit mandaté pour voir à l'application des différents règlements municipaux en lien avec son poste (nuisance, stationnement et circulation).

9. DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Ce point est reporté.

10. DOSSIERS CCU

10.1. 166, RUE DES PIONNIERS (TOITURE)

Demande pour la modification de la toiture de l'annexe située à l'arrière du bâtiment principal. La toiture était en bardeaux d'asphalte deviendra en tôle couleur forêt, comme le bardeau d'asphalte sur le reste de la résidence.

Le CCU recommande de procéder à l'installation de bardeaux d'asphalte comme sur le reste de la résidence afin d'éviter d'avoir des toitures possédant deux ou plusieurs type de revêtement.

(Rés. 2016-0250)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que déposé par le propriétaire.

10.2. 192, RUE DES PIONNIERS (TOITURE)

Demande pour refaire la toiture de l'ensemble de l'Église de

même facture et de même couleur qu'actuellement, soit en bardeaux d'asphalte couleur vert forêt.

(Rés. 2016-0251)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

10.3. 199, RUE DES PIONNIERS (TOITURE)

Demande pour refaire une partie de la toiture du hangar situé à l'arrière du bâtiment principal. La section de 12 pieds par 13 pieds, qui est en bardeaux d'asphalte, sera remplacée par de la tôle galvanisée, comme à l'arrière du bâtiment.

Le comité recommande que l'ensemble de la toiture soit effectué d'un seul et même revêtement.

(Rés. 2016-0252)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU et que le tôle soit galvanisé peinte.

10.4. 47, RUE DES FORGERONS NORD (BÂTIMENT SECONDAIRE – GARAGE)

Demande pour procéder à l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage privé isolée de 20 pieds par 26 pieds. Le revêtement extérieur sera en planches de bois verticales et la toiture à pente deux versants sera en tôle couleur charbon, le tout comme la résidence.

(Rés. 2016-0253)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

10.5. 663, CHEMIN DU MOULIN-À-BAUDE (DÉROGATION MINEURE)

Demande de dérogation mineure visant à régulariser un bâtiment principal construit en 1986 et un bâtiment accessoire. Demande à ce que la marge de recul latérale du bâtiment principale soit de 1,33 mètre au lieu de 5 mètres, la marge de recul avant du bâtiment principal soit de 2,37 mètres au lieu de 3 mètres, la distance du porche du bâtiment principal par rapport à la ligne avant de terrain soit de 0,41 mètre au lieu de 0,60 mètre et que la distance de la remise par rapport à la ligne avant de terrain soit de 1,08 mètre au lieu de 3 mètres.

(Rés. 2016-0254)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

10.6. 296, RUE DUPONT-GRAVÉ (DÉROGATION MINEURE)

Demande de dérogation mineure visant à régulariser un bâtiment construit en 1973 et un bâtiment accessoire construit en 2006. Demande à ce que la marge de recul latérale du bâtiment principal soit de 0,75 mètre au lieu de 2 mètres et que la distance

du bâtiment accessoire par rapport à la ligne latérale de terrain soit de 0,60 mètre au lieu de 1 mètre.

(Rés. 2016-0255)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

10.7. 47, RUE DES FORGERONS NORD (DÉROGATION MINEURE)

Demande de dérogation mineure afin de procéder à l'implantation d'un garage privé isolé ayant une dimension de 58% de la superficie du bâtiment principal alors que le règlement prescrit un maximum de 50% à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

(Rés. 2016-0256)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

10.8. 8, RUE SIMARD (DÉROGATION MINEURE)

Demande de dérogation mineure afin de procéder à l'implantation d'un deuxième bâtiment de type garage (abri à véhicules moteurs et autres équipements) sur le terrain alors que le maximum prescrit par le règlement est de un seul.

(Rés. 2016-0257)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

11. CORRESPONDANCES

12. QUESTIONS DU PUBLIC

13. DIVERS

Une discussion au sujet de la cantine du Connaisseur

14. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2016-0258)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 19h40.

Éric Gagnon,
Pro Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les

présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Éric Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.